

JUILLET 2024



*Le pays de Serre-Ponçon est le point de convergence de plusieurs vallées aux vastes horizons. Une fois atteints crêtes et sommets, notre regard se porte au loin, du Ventoux au Mont Rose, des Écrins au Queyras. Ce programme s'adresse à des randonneurs confirmés... mais sensibles à la qualité de leur hébergement.*

**LIEU :** Vallée de Serre-Ponçon, entre Montagne du Parpaillon et Parc National des Écrins, Hautes -Alpes 05;

**DATE :** du dimanche 21, au samedi 27 juillet 2024,

**DURÉE :** 5 jours de randos à la journée, 6 nuits,

**ENCADREMENT :** Denis KEMPF, accompagnateur en montagne diplômé d'état, 06 89 24 81 15

**MAIL :** [sejours.atlas@gmail.com](mailto:sejours.atlas@gmail.com)

**NIVEAU :** fort, pouvant randonner 7 heures/ dénivelé positif entre 900 et 1200 m environ.

**HÉBERGEMENT :** Hôtel-Club à Réallon, en chambre confortable de 2 personnes, avec sanitaire individuel

**GROUPE :** 6 à 8 personnes,

**PORTAGE :** vous portez vos affaires pour la journée avec le pique-nique.

**CARTOGRAPHIE :** IGN TOP 25/3536 et – Embrun

#### VOUS ALLEZ ADORER

un groupe limité à 8 personnes

Les transferts en minibus: votre véhicule reste au parking.

Un programme de haut vol sans équivalent sur le secteur.

**TARIF :** 935 € par personne

#### Le prix comprend

- L'hébergement en Hôtel-Club, en chambre de 2 avec sanitaire (wc, douche, lavabo)
- L'encadrement par 1 accompagnateur en montagne diplômé d'état
- les transferts en minibus de l'hôtel au lieu de randonnée,
- La pension complète du jour 1 dîner, au jour 7 matin, pique-nique tous les midis, vin compris le soir
- accès à l'espace détente de l'Hôtel (sauna et Douche sensorielle)

#### Le prix ne comprend pas

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre domicile et le lieu de séjour
- Les assurances annulation et rapatriement
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

## PROGRAMME DU SÉJOUR

**Dim 21/07** Rendez-vous 18h00, Hôtel Club \*\*\* *Le balcon des Écrins*, à Réallon station  
Installation, présentation du programme du séjour, dîner, et nuit

### **Lundi 22/07** LES CRÊTES de CHABRIÈRES

Première journée sur les crêtes du Massif dolomitique de Chabrières, au départ de notre lieu d'hébergement. Au programme: Sommet des Aiguilles, crêtes d'alpages, et panorama d'exception sur le lac de Serre-Ponçon et les Alpes du sud.  
*Durée : 7h - dénivelé +900 /- 900 – 14km*

### **Mardi 23/07** LES CRÊTES DE TREMPA LATZ – MONT GUILLAUME

Sur les crêtes les plus méridionales du parc national des Ecrins, une belle approche des hauteurs caractéristiques de l'Embrunais-Serre-Ponçon. Depuis le Mont Guillaume, sommet sacré des Embrunais, vue d'ensemble sur la vallée de la Durance, le lac de Serre-Ponçon et, en vis à vis, le massif du Parpaillon.  
*Durée : 7h - dénivelé +1095 /- 1095 – 12,5km*

### **Merc. 24/07** LES CRÊTES DES VALLONS- PEMIAN - TÊTE DE L'AUPET

Cette randonnée au cœur du massif du Parpaillon, entre Ubaye (Alpes de Haute Provence) et Durance (Hautes-Alpes) est placée sous le signe de l'étonnement : ancien lac glaciaire, vallons d'alpages riches d'histoire, petit lac d'altitude, pierre percée.. et peut être concert de clarines!  
*Durée : 7h - dénivelé +970 /-970 – 16 km*

### **Jeudi 25/07** LES CRÊTES DE L'EYSSINA – PIC DE CREVOUX

La vallée de Crévoux est sûrement la plus enclavée du pays de l'Embrunais Serre-Ponçon. Lieu de passage militaire, elle se situe à la charnière de l'Ubaye (qui fit partie du duché de Savoie) et non loin du col de Vars. Depuis la crête de l'Eyssina nous découvrons toute l'étendue stratégique de ce positionnement.  
*Durée : 8h - dénivelé +1175 m /-1175 m – 14,5 km*

### **Vend 26/07** LES CRÊTES DES FERRANTS -

Au fil de cette crête à l'extrémité du massif du Parpaillon, avec 2 cols et 3 sommets entre Ubaye et Durance, s'offre un panorama éclatant sur les Alpes du sud. Un cheminement confidentiel pour conclure cette semaine de haut vol.

*Durée : 7H - dénivelé +1100 /-1100 – 13 km*

### **Samedi 27/07** Fin du séjour après le petit déjeuner

*Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants. Les dénivelés sont donnés à titre indicatif, ils seront plus ou moins atteints.*

## L'ÉQUIPEMENT

- Sac à dos de contenance 30 à 40L
- Des vêtements adaptés aux conditions estivales en montagne :  
Tee-shirts manches longues, et manches courtes, respirant pour permettre l'évacuation de la transpiration.  
Doudoune ou veste chaude, Pantalon de randonnée, short  
1 Couche intermédiaire pour apporter de la chaleur type fibre polaire,  
Option : 1 Veste imperméable type Goretex idéale pour protéger des intempéries. La cape de pluie
- Bonnet, gants, tour du cou,
- Lunette de soleil. Crème solaire.
- Chaussures de randonnée montantes et imperméables
- Gourde 1,5 L minimum + thermos
- Pharmacie personnelle avec ordonnance
- Vos affaires semaine (trousse de toilettes légère, sous-vêtements, vêtements de change, 1 frontale)
- Couteau, fourchette. Boite type Tupperware, gobelet
- Votre contrat d'assistance et une attestation d'assurance valable en montagne
- Papiers d'identité + argent et CB
- Vos serviettes de toilettes, Un maillot de bains pour l'espace bien être

**Pour votre confort et votre sécurité, partez bien équipés. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de vêtements, sac à dos, chaussures.**

## RENDEZ-VOUS, DISPERSION, REJOINDRE LE POINT DE DÉPART

**Arrivée : Dimanche 21/07/2024** A 18H à l'Hôtel Club ★★★ le Balcon des Écrins 462 Charrière grande de Pra Goudin, station de Réallon - 05160 REALLON - <https://www.lebalcondesecrins.com/>

**Départ : Samedi 27/07/2024** dispersion après le petit déjeuner vers 9H de l'Hôtel Club

### POUR VENIR A L'HOTEL :

#### EN VOITURE

- Depuis Paris : Par autoroute **A6** jusqu'à Lyon, autoroute **A43** jusqu'à Grenoble, la **N85** jusqu'à Gap, et la **N94** jusqu'à Chorges. De là, prendre direction Parc National des Écrins, Réallon, St Apollinaire par la **D9**, jusqu'à Réallon Station
- Depuis Briançon : **N94** jusqu'à Savines le Lac, traversée lac de Serre-Ponçon, puis direction Parc National des Écrins, Réallon par la D41
- Pour les conditions de circulation : [infos route 05](#) (état des routes, travaux, enneigement, webcams...)

### PAR LE TRAIN

#### Venir depuis Paris

- Train de nuit Paris – Briançon – arrêt en gare de Chorges
- TGV Paris - Marseille, puis TER Marseille – Gap - Chorges
- TGV Paris - Valence, puis bus Valence – Gap- Chorges

### FORMALITÉS

- Passeport ou carte d'identité en cours de validité + carte sécurité sociale
  - RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
  - L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée.
- Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

### ASSURANCES ET ANNULATION

Il est indispensable pour participer à nos séjours d'être assuré en responsabilité civile personnelle, par ailleurs vous devez être assurés pour l'assistance et le secours en cours de séjour, l'assurance annulation est fortement conseillée en cas d'annulation de votre séjour pour une cause qui serait de votre fait.

Si ce n'est pas le cas, ATLAS est en mesure de vous proposer des assurances aux conditions suivantes :

#### CONTRATS ASSURANCES

**Assistance rapatriement - frais de secours : 1 %** du prix du séjour

**Annulation + bagages : 2, 8 %** du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation.

### LITIGE – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

*En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :*

*La Société Médiation Professionnelle [www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr) 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux*

